

Faculté de Droit
INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON

Lyon, le 1^{er} décembre 2014

Objet : Taxe d'apprentissage 2015

Madame, Monsieur,

Vous connaissez l'Institut des Assurances de Lyon (IAL) qui, depuis plus de quarante ans, forme des cadres, possédant des connaissances théoriques et pratiques, d'ordre juridique et économique, nécessaires pour traiter les questions d'assurances.

Depuis quelques années, nous avons introduit de nouveaux enseignements au sein de nos diplômes (comme l'anglais des assurances par exemple), pour offrir à nos étudiants une vision encore plus complète du droit et de la pratique des assurances. Notre enseignement (qu'il s'agisse des assurances des entreprises ou du particulier, des assurances de dommages, des assurances obligatoires ou des assurances de personnes) est dispensé tant par des universitaires spécialisés que par des professionnels. En retour, ces derniers, tout comme vous, peuvent compter sur notre aide : non seulement pour le recrutement de futurs stagiaires et collaborateurs, notamment grâce à notre annuaire des anciens et notre réseau de l'association des anciens de l'IAL, mais aussi pour tous vos besoins de formation.

Bien entendu, le bon fonctionnement de l'IAL a un coût, nécessitant des recettes suffisantes, dont la taxe d'apprentissage fait pleinement partie.

Aussi, pouvez-vous nous apporter votre soutien dans nos efforts de formation, sans cesse développés et renouvelés, et contribuer ainsi à la professionnalisation des études universitaires : par le versement de tout ou partie de votre taxe d'apprentissage.

Plus que jamais, à l'heure des restrictions budgétaires de la part du ministère, votre soutien sous cette forme, ou encore sous forme de mécénat si vous le pouvez, nous est précieux et essentiel pour la continuité et le développement des actions entreprises par l'IAL.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un document détaillant nos projets, et facilitant vos démarches pour le versement de la taxe.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande, nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre très grande considération.

Sabine ABRAVANEL-JOLLY et Axelle ASTEGIANO-LA RIZZA
Directrice et directrice adjointe de l'Institut des Assurances de Lyon